
La lettre de l'inspection pédagogique aux professeurs de mathématiques

A communiquer à tous les professeurs de mathématiques de l'établissement
L'espace mathématique du site académique : <http://www.ac-toulouse.fr/math>

La rentrée scolaire est une occasion privilégiée pour informer l'ensemble des professeurs de mathématiques des orientations actuelles de l'enseignement et des enjeux concernant notre discipline. Le contexte particulier de cette année scolaire exige plus que jamais l'investissement de tous les professeurs au service des élèves.

Les priorités nationales et académiques visent une amélioration de la performance scolaire. Le projet d'académie 2010-2013 précise les trois objectifs visés :

- Améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux et le développement des connaissances et compétences des élèves.
- Construire des parcours adaptés à chaque élève.
- Instaurer un cadre propice au travail et à la réussite de chaque élève.

La mobilisation de tous les enseignants est requise. La responsabilité du professeur de mathématiques est certaine et notre discipline doit prendre toute sa place dans l'effort collectif. La réforme du lycée et la mise en œuvre du socle au collège mettent en évidence les nouvelles responsabilités dévolues aux enseignants et interpellent les professeurs de mathématiques sur l'évolution de leur métier. Leur place dans la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement des élèves (accompagnement personnalisé en sixième et en seconde, PPRE, accompagnement éducatif au collège, stages passerelles et de remise à niveau) et dans les temps d'enseignement non dédiés à la discipline (enseignement d'exploration, TPE...) ne peut être ignorée sous prétexte des heures disciplinaires à assurer et s'inscrit obligatoirement dans la démarche collective. La réflexion conduite dans la discipline depuis de nombreuses années sur la démarche inductive, sur la démarche expérimentale, sur l'exploitation des TUIC dans l'enseignement, sur les démarches d'aide aux élèves basée sur des évaluations diagnostiques ainsi que l'important travail conduit sur l'évaluation (cf le dossier de relations de septembre 2009) doivent être largement diffusés dans les établissements et mis au service des élèves.

Cette démarche est importante pour modifier une image trop souvent stéréotypée de l'enseignement des mathématiques qui ne rend pas compte de la qualité du travail réalisé et de l'investissement de chaque professeur. Nous tenons donc à vous renouveler notre confiance pour le travail à effectuer et à vous assurer de notre soutien pour vous permettre d'exercer au mieux les missions qui vous sont confiées.

La lettre de rentrée *relations* a vocation à diffuser largement l'information nécessaire en ce début d'année et à rappeler l'importance de l'espace dédié aux mathématiques sur le site académique dans la communication instaurée entre les enseignants et l'inspection.

La réflexion conduite dans l'académie lors des journées pédagogiques à public désigné collège et lycée - maintenues malgré le contexte budgétaire en 2011-2012 - lors d'actions locales dans les bassins ou de regroupements nationaux constitue les ressources indispensables aux travaux d'équipe conduits dans les établissements et garantit la cohérence nécessaire à notre action au sein de l'académie.

Nous espérons que cette lettre de rentrée contribuera à faciliter l'implication de chaque enseignant dans les projets conduits dans son établissement.

Nous vous souhaitons donc à tous une bonne année scolaire et souhaitons la bienvenue aux collègues nommés dans l'académie ainsi qu'aux 50 stagiaires de mathématiques accueillis cette année.

L'inspection de mathématiques pour l'année scolaire 2011-2012

- Madame Brigitte BAJOU, inspectrice générale de l'éducation nationale, est doyenne du groupe des mathématiques.
- Monsieur Robert CABANE, inspecteur général de mathématiques à l'académie de Toulouse en responsabilité.
- L'inspection pédagogique régionale de mathématiques est composée de quatre IA-IPR :
Danielle BLAU, Eric CONGE, Alain NEVADO et Martine RAYNAL.
- Pascal LETARD et Jean-Claude LINDAUER sont chargés de missions auprès des IA-IPR.

Christiane LARCHIER chargée de mission d'inspection depuis de nombreuses années dans l'académie a fait valoir ses droits à la retraite. La qualité de son travail et son investissement dans ces fonctions auront beaucoup contribué au bon pilotage de l'enseignement des mathématiques dans l'académie et nous l'en remercions.

Le pilotage et le suivi de l'enseignement de la discipline sont assurés de manière collégiale mais les inspections de 2011-2012 seront prioritairement assurées selon la répartition suivante qui tient compte de la définition des bassins :

- o Danielle BLAU : Ariège (9), Hautes-Pyrénées (65), bassins de Muret et Toulouse-centre (31)
- o Éric CONGE : bassins de Decazeville (12), Toulouse Ouest et Sud Ouest, Comminges (31), Lot Est (46), Gaillac (81), Castelsarrasin (82).
- o Alain NEVADO : bassins de Millau (12), Rodez (12), Toulouse Est (31), Lot Ouest (46), Condom (32), Montauban(82)
- o Martine RAYNAL : bassin de Toulouse Nord (31), bassin de Toulouse Nord-Ouest (31) Auch (32), Albi et Castres (81).

Pour tout contact avec l'inspection pédagogique régionale de mathématiques :

- o joindre le secrétariat au 05 61 17 72 14 ou 15 ou 16
- o écrire à : «ipr@ac-toulouse.fr» en précisant « à l'attention des IA-IPR de mathématiques »

RENTREE 2011 : textes officiels et informations générales

- Les priorités de la rentrée 2011 sont définies dans la circulaire de rentrée parue au B.O. du 5 mai 2011. Pour l'année 2011/12, elles se concentrent sur les points suivants :
 - Améliorer les résultats des élèves et le climat scolaire,
 - Mieux accompagner les enseignants,
 - Promouvoir l'excellence,
 - Lutter contre les inégalités.
- Les missions des enseignants (B.O. n°22 du 29 mai 1997) sont à mettre en regard des dix compétences professionnelles que les professeurs stagiaires ont à acquérir (B.O. n°29 du 22 juillet 2010).
- **Programmes en vigueur à la rentrée 2011 : un récapitulatif complet en est fait sur le site académique :** http://pedagogie.ac-toulouse.fr/math/textes/programmes2011/index_premiere.php
Il s'agit d'un document synthétique réalisé par l'inspection générale de mathématiques dans lequel se trouvent aussi les horaires d'enseignement des mathématiques au collège et au lycée général et technologique ainsi que les durées et coefficients des épreuves de mathématiques au Baccalauréat.
- L'enseignement des mathématiques à l'École Primaire :
Les programmes entrés en application à la rentrée 2008 ont été publiés au B.O. Hors Série n°3 du 19 juin 2008. S'y référer permet d'assurer la continuité de l'enseignement entre l'école et le collège (classe de sixième notamment).

➤ L'enseignement des mathématiques au collège :

Les programmes de mathématiques des différentes classes ont été publiés au B.O. spécial n°6 du 28 août 2008. Ils sont en application depuis la rentrée scolaire 2009 dans toutes les classes.

Des « documents ressources pour faire la classe » sont mis à la disposition des enseignants par la DGESCO et l'Inspection Générale de mathématiques.

Ils portent sur les thèmes suivants : grandeurs et mesures ; géométrie ; le calcul numérique au collège ; les nombres au collège ; du numérique au littéral ; proportionnalité ; organisation et gestion de données ; probabilités ; raisonnement et démonstration.

Le socle commun de connaissances et de compétences :

L'article 9 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école précise *« que la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société. »*.

Le décret N° 2006-830 du 11 juillet 2006 (B.O. n°29 du 20 juillet 2006) précise les connaissances et compétences constituant le socle commun.

L'arrêté du 14 juin 2010 fixe le modèle national du livret personnel de compétences (LPC). Celui-ci lui est annexé et 15 fiches repères pour sa mise en œuvre sont disponibles.

La circulaire du 18 juin 2010 fixe les modalités de mise en œuvre du LPC. Des grilles de référence pour l'évaluation à chacun des paliers (palier 1 en fin de CE1, palier 2 en fin de CM2 et palier 3 en fin de collège) de la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun et des aides à l'évaluation (en mathématiques, un vademécum et une banque de problèmes) sont mises à la disposition des équipes. Ces différents documents, dans leurs versions les plus récentes, sont accessibles à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/cid45625/presentation.html> ainsi que sur le serveur mathématique du site académique à l'adresse <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/math/college/socle/>

Le diplôme national du brevet (DNB) : pour la première fois, la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences a été prise en compte pour l'attribution du DNB à l'occasion de sa session 2011.

Les dispositifs d'aide : la circulaire définissant les modalités de mise en œuvre des Programmes Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE) est parue au B.O. n°31 du 31 août 2006. L'accompagnement personnalisé en sixième est mis en place à la rentrée 2011 (Cf Circulaire de rentrée).

La circulaire définissant **l'accompagnement éducatif** (proposé à la rentrée 2007 aux élèves volontaires des collèges de l'éducation prioritaire et généralisé, à partir de la rentrée 2008, à tous les collèges) est parue au B.O. n°28 du 19 juillet 2007.

➤ L'enseignement des mathématiques au lycée :

- **Classe de Seconde : le programme de mathématiques** est inchangé par rapport à l'année scolaire 2009/2010. Des « documents ressources pour faire la classe » sont mis à disposition des professeurs. Ils portent sur les thèmes suivants : algorithmique, probabilités et statistiques, notations et raisonnement mathématiques, fonctions.

L'enseignement d'exploration MPS (méthodes et pratiques scientifiques) est proposé dans la majorité des lycées de l'académie. Il a concerné 38% des élèves de 2^{nde} en 2010/11 et en concernera 31% en 2011/12. Les professeurs de mathématiques doivent continuer à y prendre leur place en collaboration avec leurs collègues de sciences physiques, de sciences de la vie et de la terre et de sciences de l'ingénieur. Le programme (B.O. spécial du 29 avril 2010), un document ressource pluri disciplinaire (mis à jour le 25 août 2010) sont accessibles sur Eduscol et sur le site académique.

L'accompagnement personnalisé mis en place à la rentrée 2010 concerne tous les enseignants. Il s'adresse à tous les élèves et **s'inscrit dans la perspective de mieux les accompagner et mieux les orienter.** Il doit être constitué d'activités coordonnées de **soutien, d'approfondissement,**

d'aide méthodologique, d'aide à l'orientation. Il s'agit de permettre aux élèves de se doter de méthodes indispensables pour tirer profit de leurs études et de construire un projet personnel.

- Classe de Première des séries générales et technologiques : **à la rentrée 2011, de nouveaux programmes entrent en vigueur qui concernent les 1^{ère}S et 1^{ères}ES-L enseignement obligatoire au choix** (B.O. spécial n°9 du 30 septembre 2010) ; **1^{ère}STI2D-STL et 1^{ère}STD2A** (B.O. spécial n°3 du 17 mars 2011). Ils s'inscrivent dans le cadre de la réforme des voies générale et technologique. Depuis la rentrée 2010, les volets « algorithmique » et « notations et raisonnement mathématiques » figurant dans le programme de seconde font partie des programmes de première de toutes les séries, générales et technologiques.

Un document-ressource relatif aux statistiques et probabilités pour la classe de 1^{ère} générale et technologique est accessible à l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/pid23202-cid56492/ressources-pour-les-nouveaux-programmes-de-premiere.html> ainsi que sur le serveur mathématique du site académique à l'adresse : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/math/lycee/premieres/>

L'accompagnement personnalisé est mis en place en 1^{ère} à la rentrée 2011. Il favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation et prépare les élèves à commencer à se projeter après le baccalauréat.

- Classes de Terminale : spécifiquement en série S, des programmes transitoires pour l'année scolaire 2011/2012 ont été publiés. **Les volets « algorithmique » et « notations et raisonnement mathématiques » figurant dans les programmes de seconde et de première s'ajoutent aux programmes de terminale de toutes les séries, générales et technologiques et sont de ce fait évaluable dès la session 2012 du Baccalauréat.** Les programmes de Terminale des séries S et ES-L qui entreront en vigueur **à la rentrée 2012** devraient être publiés au B.O. fin septembre et ceux des séries STI2D et STL devraient l'être au B.O. mi-octobre.

- Consultation à venir : Il est prévu que la réforme du lycée atteigne la série STG (transformée en STMG : sciences et technologies du management et de la gestion) avec un an de décalage (nouveau programme de première à la rentrée 2012, de terminale en 2013). Les projets de programmes sont en cours d'écriture ; une consultation est prévue en octobre ou novembre.

- BTS : Dès sa publication, la note annuelle de l'inspection générale de mathématiques concernant les BTS sera placée sur le serveur mathématique du site académique et transmise aux établissements concernés. **Les référentiels de nombreux BTS sont téléchargeables à l'adresse :**

<https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>

➤ Textes de référence de l'inspection générale de mathématiques :

Ils sont accessibles à l'adresse <http://igmaths.infos.st/> et portent sur l'utilisation des TICE dans l'enseignement des mathématiques, sur l'évolution des épreuves de mathématiques au baccalauréat, sur l'écrit en mathématiques, sur l'enseignement des mathématiques en langue étrangère.

Les épreuves de mathématiques aux examens, session 2011

Vous trouverez sur l'espace mathématique du site académique, à l'adresse :

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/math/thematiques/evaluation/resultats/>

- les résultats détaillés des élèves de l'académie aux épreuves de mathématiques du diplôme national du brevet, des différentes séries du baccalauréat, général et technologique, et des différents BTS : moyennes, répartitions des notes attribuées, moyennes par grand champ (DNB) ou par exercices (bac ES, bac STG, bac S), éléments de réflexion,
- le résultat de l'évaluation des acquis des élèves réalisée lors de la correction du DNB et de la correction du bac S grâce à la participation de la quasi-totalité des correcteurs.

NB : La participation des correcteurs des épreuves de mathématiques des BTS à cette évaluation a été trop limitée cette année pour être significative et ne donnera pas lieu à synthèse et communication.

– MATHÉMATIQUES : PROGRAMMES & HORAIRES (rentrée 2011) –

	Horaire élève	Programme
6 ^e	4 h (aide : 2)	BO spécial n° 6 du 28 août 2008
5 ^e et 4 ^e	3.5 h (IDD : 2)	
3 ^e	4 h	

CAP	BO n° 8 du 25 février 2010
Bac pro	BO spécial n°2 du 19 fév 2009

2 ^{de}	4 h (AP : 2, MPS : 1,5)	BO n°30 du 23 juillet 2009
-----------------	----------------------------	----------------------------

		1 ^{re}	Terminale	Baccalauréat			
				durée	coefficient		
ES	3 h	BO spécial n°9 du 30 septembre 2010	4 h sept. 2012 : 4 h spécialité: 2 h sept. 2012 : 1,5 h	BO hs n°4 du 30 août 2001 modif 2011-2012 : BO n°18 du 6 mai 2010 sept. 2012 : nouveau programme	3 h	5 sur 39 +2	
L	oblig au choix 3 h	BO spécial n°9 du 30 septembre 2010	spécialité: 3 h sept. 2012 : 4 h	BO hs n°7 du 1 ^{er} septembre 2005 sept. 2012 : nouveau programme	(en 1 ^{re}) 1,5h	2 +3 sur 39	
S	4 h	BO spécial n°9 du 30 septembre 2010	5,5 h (dont 1 dédoublée) sept. 2012 : 6 h spécialité: 2 h sept. 2012 : 2 h	BO hs n°4 du 31 août 2000 modif 2011-2012 : BO n°18 du 6 mai 2010 sept. 2012 : nouveau programme	4 h	7 sur 40 +2	
STG	3 h	BO hs n°5 du 9 septembre 2004	Communication et gestion des ressources humaines 2 h	BO hs n°7 du 1 ^{er} septembre 2005	2 h	2 sur 40	
			Mercatique				3 h
			Comptabilité et finance d'entreprise				
			Gestion des systèmes d'information				
STI	STI2D : 4h STD2A : 3h	BO spécial n°3 du 17 mars 2011	4 h (dont TD : 2) STI2D 2012 : 4h STD2A 2012 : 3h	BO spécial n°8 du 7 juillet 1994 sept. 2012 : nouveau programme	4 h	4 sur 36	
STL	4 h	BO spécial n°3 du 17 mars 2011	Biochimie, génie biologique 2 h	BO spécial n°8 du 7 juillet 1994 sept. 2012 : nouveau programme	2 h	2 sur 34	
			Chimie de laboratoire 4 h (dont TD : 2)				
			Physique de laboratoire 4 h (dont TD : 2)				
ST2S	3 h (dont TD : 1)	BO hs n°2 du 26 octobre 2006	3 h (dont TD : 0,5)	BO hs n°2 du 26 octobre 2006	2 h	3 sur 39	

Cahier de textes

A cette rentrée scolaire, le cahier de textes numérique est obligatoire (BO n°32 du 9 septembre 2010). Il est fortement conseillé d'utiliser celui de l'ENT retenu au niveau académique, et qui de plus, est facilement consultable par les IA IPR à condition que le chef d'établissement ouvre les droits à l'inspecteur 3 jours avant et 3 jours après l'inspection. Dans cette période transitoire de mise en place (beaucoup d'établissements ne sont pas encore équipés), il est souhaitable que le professeur prévienne le chef d'établissement d'ouvrir l'ENT à l'inspecteur, mais aussi qu'une version papier soit à disposition de celui-ci car il est fondamental pour un inspecteur d'avoir la connaissance du contenu du cahier de textes au moment de l'observation et de l'entretien.

Équipement TICE

Pour les lycées, nous rappelons que l'équipement TICE fait l'objet d'une demande auprès du Conseil Régional au premier trimestre. Celle-ci doit être l'émanation du Conseil Pédagogique sous la présidence du chef d'établissement. Si votre demande d'équipement pour les mathématiques ne se place pas dans les trois premières priorités, celle-ci a très peu de chance d'être prise en charge. Pour information, votre demande est étudiée par la mission TICE en liaison avec Éric Congé, IA IPR en charge des équipements pour les IA IPR mais le payeur qu'est le Conseil Régional a la dernière main sur la décision. Pour les collèges, l'établissement prend l'attache du conseil général et s'appuie sur le document référence « Recommandations de l'inspection pédagogique pour l'équipement TICE des collèges »

La mise en œuvre du socle commun, de son évaluation et du livret personnel de compétences (LPC) en 2011/12

La place des mathématiques, le rôle du professeur de mathématiques

L'enseignement des mathématiques doit concourir à l'acquisition, par tous les élèves, des compétences du socle commun. Les programmes de mathématiques placent en leur cœur, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, des connaissances, capacités et attitudes dont la maîtrise est indispensable à celle de la compétence 3 du socle : « les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique » mais aussi à d'autres compétences du socle. Appropriation d'un vocabulaire précis, débat argumenté, emploi d'outils logiciels, manipulation et production de documents divers (schémas, graphiques, fichiers informatiques,...), curiosité, autonomie et, à bon escient, coopération dans le travail à réaliser, sont quelques exemples de ce que la formation des élèves en mathématiques doit leur faire acquérir.

Il importe donc d'adapter, d'infléchir les pratiques de formation et d'évaluation afin de permettre à chaque élève de construire ces compétences en ayant suffisamment d'occasions d'en *montrer* la maîtrise.

La réflexion professionnelle de chaque professeur de mathématiques est bien évidemment nécessaire mais elle n'est pas suffisante. Le travail de l'équipe de mathématiques de l'établissement est déterminant pour définir, par exemple, à un niveau donné, une programmation annuelle de l'enseignement, une stratégie d'évaluation (quand faire un diagnostic ? de quelle nature ? comment « filer » les apprentissages en revenant « par petites touches » sur les notions ? comment bâtir des contrôles qui permettent d'évaluer l'état de maîtrise de compétences ?...) ainsi que la place des mathématiques dans le processus d'évaluation de la maîtrise des compétences du socle commun et de renseignement progressif du LPC au sein de l'établissement (quelle implication des mathématiques au sein du conseil pédagogique ? quelle contribution la discipline va-t-elle apporter à la définition de la stratégie de l'établissement en ce qui concerne le processus d'attestation ? à l'évaluation de quelles compétences du socle commun les mathématiques participent-elles ? quels principes et modalités proposer pour évaluer la maîtrise des compétences *regardées* par plusieurs disciplines ? pour identifier les élèves rencontrant le plus de difficultés, pour concevoir la remédiation spécifique à mettre en œuvre ? quels contenus envisager pour des actions de liaison école/collège et collège/lycée centrées sur le socle commun ?...). Enfin le travail d'équipe est nécessaire pour prendre en compte les autres disciplines y compris non scientifiques pour la compétence 3.

Au collège, pour la première fois lors de sa session de 2011, la maîtrise du socle commun a été prise en compte pour l'attribution du DNB. 87,9% des candidats au DNB, toutes séries confondues, ont validé le socle commun avant les épreuves écrites pour 89,6% de ceux de la série collège : l'enjeu de l'acquisition des connaissances, capacités et attitudes du socle commun par tous les élèves reste donc central.

Le LPC doit impérativement être renseigné de façon appropriée pour chaque élève, c'est-à-dire progressivement et avec des temps pluridisciplinaires permettant de « croiser les regards » ; il suit les élèves en CFA et au lycée professionnel comme au lycée général et technologique.

Au lycée, l'accompagnement personnalisé prévu dans le cadre de la réforme doit permettre notamment d'identifier les besoins des élèves de 2^{nde} s'agissant des compétences de base, connectées à celles du socle commun, et de les faire progresser dans l'acquisition de celles qui ne seraient pas maîtrisées. Le LPC est, à ce titre, un outil diagnostic dont l'exploitation est indispensable à l'entrée en 2^{nde} comme à l'occasion des actions de liaison collège/lycée.

Au-delà des textes officiels instituant le socle commun et son évaluation, des ressources pédagogiques existent aux niveaux national et académique : il convient de s'en saisir. Toutes les références sont données dans le paragraphe « textes officiels » et sur l'espace mathématique du site académique.

Un espace dédié aux compétences et à l'évaluation est consultable sur le site académique *via* les chemins suivants : « Enseignements » => « Compétences : formation, évaluation, ressources » ou « Espace des personnels » => « Ressources pédagogiques » => « Compétences ». Il contient, entre autres, une rubrique dédiée au socle commun.

Visite d'inspection en mathématiques

La visite d'inspection doit permettre à l'enseignant de faire, avec l'inspecteur, le point sur sa pratique professionnelle.

L'observation d'une séance permet notamment à l'inspecteur de prendre des informations sur l'appropriation par le professeur des objectifs d'apprentissage fixés par les programmes, sur la stratégie pédagogique qu'il développe et sur les modalités de sollicitation et de mise au travail des élèves.

L'inspecteur cherche aussi à situer la séance observée dans le champ plus large du travail réalisé avec la classe tout au long de l'année scolaire. L'observation de cahiers d'élèves et de copies d'élèves corrigées y contribue. **L'enseignant veillera à la rendre possible.**

L'examen de la progression annuelle, de la chronologie du travail effectué avec la classe ou demandé aux élèves, des énoncés des devoirs réalisés, en classe et à la maison, de supports éventuels associés aux activités spécifiques (TP informatiques, travaux différenciés, moments de remédiation), permet également cet élargissement de l'analyse lors des échanges avec le professeur. **Les documents utiles doivent pouvoir être présentés.**

N.B. : Le cahier de textes numérique (CTN) devient obligatoire à la rentrée. Merci d'en prévoir une impression papier synthétique (exclure le format « une page par séance » !) que l'on mettra à la disposition de l'inspecteur ou d'être en mesure de présenter un carnet de bord personnel.

L'évaluation réalisée à l'occasion de l'inspection individuelle ne prend pas seulement en compte le travail effectué avec la classe observée durant l'année de l'inspection. Elle a vocation à porter également sur l'ensemble des missions assurées par le professeur dans l'établissement et éventuellement au-delà (autres classes en responsabilité, autres missions confiées par le chef d'établissement ou l'inspecteur) et sur l'évolution des pratiques professionnelles de l'enseignant, notamment depuis la précédente inspection. Une réflexion préalable du professeur sur cette évolution peut être intéressante. L'espace spécifique de la fiche d'inspection peut être en ce sens utilement renseigné. Toute autre forme de communication est également envisageable. L'inspection individuelle est une occasion privilégiée d'échange qu'il convient d'exploiter au mieux.

La liaison secondaire/supérieur en mathématiques

Le développement de la liaison secondaire/supérieur est un des enjeux actuels.

L'institut de mathématiques de Toulouse, le département de Mathématiques de l'Université Paul Sabatier et l'IREM de Toulouse proposent en 2011/2012, différentes actions s'inscrivant dans ce cadre. En particulier :

- **Conférence de Cédric VILLANI , médaille Fields 2010, prix Fermat 2009, prévue le 20 mars 2012 à Toulouse** : exposé et échanges avec les élèves de première et terminale scientifique (sur inscription des lycées auprès du secrétariat de l'IREM, irem@cict.fr ou 05 61 55 68 83, jusqu'au 31 octobre 2011) ; en amont, visites préparatoires d'enseignants chercheurs de l'IMT dans les lycées inscrits.
- **Stages « Hippocampe »** : il s'agit de stages de «recherche en mathématiques» de 3 jours s'adressant à une classe de lycée et se déroulant sur le campus de l'université. Il s'agit de donner l'occasion aux élèves de venir « faire de la recherche » au milieu de chercheurs. Un thème de recherche commun est fixé, des pistes sont proposées pour une série d'ateliers, une présentation orale des résultats obtenus est prévue ainsi qu'une formalisation (sur posters) et une discussion avec les chercheurs du laboratoire...

Davantage de renseignements sont disponibles sur le site :

<http://perso.math.univ-toulouse.fr/bressaud/> .

Inscriptions et information complémentaires :

xavier.bressaud@math.univ-toulouse.fr

- **Interventions d'universitaires membres de l'équipe de Statistique et Probabilités de l'Institut de Mathématiques de Toulouse** (dans les limites de leurs possibilités) auprès d'équipes de mathématiques (ou de groupement d'équipes) le souhaitant sur un thème à définir relevant du domaine des probabilités et de la statistique (en lien avec les nouveaux programmes de première et de terminale) ou des spécificités du nouveau programme de la spécialité mathématiques de terminale S. Un courrier précisant la proposition et mentionnant les contacts utiles sera envoyé courant septembre aux animateurs de bassin et aux proviseurs.